

Monsieur Hugues Moutouh  
Préfet de l'Hérault  
Place des Martyrs-de-la-Résistance  
34062 Montpellier Cedex 2

Tourniac, le 22 septembre 2022

Dossier suivi par Luc LADONNE

☎ : 09 83 27 14 75

📠 : 01 77 65 66 02

📞 : 06 20 79 28 37

E-mail : [ladonne@syndicat-animaleries.org](mailto:ladonne@syndicat-animaleries.org)

Monsieur le Préfet,

L'attention de notre organisation professionnelle a été attirée par des adhérents au sujet de l'activité suspecte de l'association l'Arche de Noël, présidée par monsieur Noël Azzopardi, immatriculée au RCS sous le n° 37922821600014 et pour laquelle de code activité semble bien inapproprié.

Selon les informations reçues d'éleveurs situés dans la même zone géographique, l'association, dite de protection animale, couvrirait une vaste activité de reproduction de chiens dont les portées sont cédées sans le formalisme exigé par les dispositions de l'article L.214-8 du Code rural et de la pêche maritime et surtout sans être en conformité avec les dispositions de l'article L.214-6-3 du même Code. De plus, il semblerait que les transactions financières soient effectuées en numéraire afin d'échapper à toute déclaration et taxation.

Les services de votre préfecture sont compétents pour procéder au contrôle de ce type d'établissements et à sanctionner les éventuelles non-conformités qui y seraient constatées et à en déférer au procureur de la République en application des dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale.

Je me tiens à la disposition de vos services pour apporter toute précision utile à ce sujet et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Luc LADONNE  
Président

